

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Le vingt novembre deux mil quinze, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-six novembre deux mil quinze à vingt heures.
Le Maire.

PRESENTS : MME CHUPEAU – M. BOURAIN – M. COLIN – MME BROUCARET – MME DOUMERET
M. DUBOIS – M. GIRAUD – M. LATIMIER – MME LAPRADE
MME LAURENT (ARRIVEE A 20H10 POUR LA QUESTION N°2)
MME MARTIN – M. MIOT – M. ROUZEAU

REPRESENTES : MME GOURAUD PAR MME CHUPEAU
MME PAVERNE PAR MME BROUCARET
M. LEROYER PAR MME LAPRADE

EXCUSEES : MME LOIZEAU – MME ZITOUNI

ABSENT : M. GRUCHY

SECRETAIRE : MME BROUCARET

Madame le Maire ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015

2015-09-22_027

Le compte-rendu du précédent conseil du 22 octobre 2015 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22/10/2015.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II – DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1

2015-11-26_043/7.10

- ajustement des articles de fonctionnement :
 - * 023, 60612, 6411, 6413, 6531, 6419, 7381, 7478.
- ajustement des articles d'investissement :
 - * 021, 10222
 - * opération 278 : urbanisme (202) ;
 - * opération 247 : sécurité routière (2152) ;
 - * opération 270 : acquisition matériel des services (2183) ;
 - * opération 271 : cadre de vie – environnement (2312) ;
 - * opération 265 : aménagements urbains (2313) ;
 - * opération 259 : amélioration de la voirie (2315).

FONCTIONNEMENT – Chapitres 023 - 011 - 012 - 65 - 013 - 73 - 74

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|---------------------------|--------------------|--|--|--------------------|
| Nature | Libellé | Inscription | Nature | Libellé | Inscription |
| 60612 | électricité | 5 000,00 € | 7381 | droits de mutation | 2 000,00 € |
| Chapitre 011 - charges à caractère général | | 5 000,00 € | Chapitre 73 - impôts et taxes | | 2 000,00 € |
| 6411 | personnels titulaires | 11 000,00 € | 7478 | Participation CAF centre de loisirs + rythmes scolaires | 6 000,00 € |
| 6413 | personnels non titulaires | 11 000,00 € | Chapitre 74 - dotations et participations | | 6 000,00 € |
| Chapitre 012 - charges de personnel | | 22 000,00 € | 6419 | remboursements sur rémunérations (assurance) | 8 000,00 € |
| 6531 | indemnités élus | -4 400,00 € | | | |
| Chapitre 65 - autres charges de gestion courante | | -4 400,00 € | | | |
| 23 | Virement à la SI | -6 600,00 € | | | |
| Chapitre 023 - virement à la SI | | -6 600,00 € | Chapitre 013 - atténuations de charges | | 8 000,00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 16 000,00 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 16 000,00 € |

INVESTISSEMENT – Opérations 247-265-270-271-278-259 Chapitre 021 et 10

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|-----------|-----------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------|-------------|
| Nature | Opération | Libellé | Inscription | Nature | Libellé | Inscription |
| 2152 | 247 | Sécurité routière | 4 100,00 € | 21 | Virement de la SF | -6 600,00 € |
| Opération 247 | | | 4 100,00 € | Chapitre 021 - virement de la SF | | -6 600,00 € |
| 2313 | 265 | Aménagements urbains | -4 500,00 € | 10222 | FCTVA | 4 800,00 € |
| Opération 265 | | | -4 500,00 € | | | |
| 2183 | 270 | Acquisition matériel des services | 4 500,00 € | | | |
| Opération 270 | | | 4 500,00 € | | | |
| 2312 | 271 | Cadre de vie - environnement | 9 100,00 € | | | |
| Opération 271 | | | 9 100,00 € | | | |
| 202 | 278 | Urbanisme | -9 100,00 € | | | |
| Opération 278 | | | -9 100,00 € | | | |
| 2315 | 259 | Amélioration de la voirie | -5 900,00 € | | | |
| Opération 259 | | | -5 900,00 € | Chapitre 10 - Dotations et réserves | | 4 800,00 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | -1 800,00 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | -1 800,00 € |

La section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à : 691.809,75 €.

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à : 1.469.028,40 €.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire les recettes et dépenses au budget primitif 2015,
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,
- D'adopter la décision modificative n°1 au budget communal 2015.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III - DON ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE DE THAIRE)

2015-11-26_044/7.10

La commune a été sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves de Thairé pour apporter un soutien pour financer des animations et des sorties du centre de loisirs de Thairé.

A cet effet, l'APE de Thairé a émis un chèque de 200 €.

Après avoir pris connaissance, Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le don de l'APE de Thairé d'un montant de 200 € par chèque,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document d'y afférant.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV - CLOTURE DU BAIL ET REGULARISATION DU LOGEMENT N°2

2015-11-26_045/7.10

Madame le Maire informe que suite au décès du locataire occupant le logement communal N°2, 1 rue du Temple, au 12 septembre 2015, il est nécessaire de régulariser le loyer de septembre 2015, le prorata de la taxe des ordures ménagères ainsi que la restitution de la caution.

Madame le Maire présente le tableau de régularisation :

| DETAIL DE LA REGULARISATION | MONTANT |
|---|------------|
| Caution à restituer (1 mois de loyer) | 449.00 € |
| Loyer de septembre du 01 au 12/09/2015 (449€ X 12/30 ^{ème} = 179.60 €) | - 179.60 € |
| Taxe des ordures ménagères du 01/01/15 au 12/09/15 (336 € X 25.89% = 86.98 €) | - 86.98 |
| Travaux de remise en état du logement | - 182.42 |
| TOTAL REGULARISATION | 0.00 € |

Après avoir pris connaissance des informations de régularisation, il est proposé au conseil municipal :

- **d'émettre un avis favorable au calcul de régularisation et de clôturer à zéro euros les sommes dues par le bailleur et les héritiers du locataire.**
- **d'autoriser Madame la Maire à signer tout document d'y afférant.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX AU TITRE DU PDIPR

2015-11-26_046/8.4

Madame le Maire informe que dans le cadre de la loi du 22 juillet 1983 il a été confié au Département la mission d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR).

Nous avons la possibilité d'inscrire au classement les chemins ruraux de la commune au titre du PDIPR. Monsieur Sébastien BOURAIN, Premier Adjoint, après avoir parcouru l'ensemble des itinéraires présente les tableaux et la cartographie au conseil municipal.

Monsieur Yves ROUZEAU demande que soit retiré du classement les chemins numérotés 60 et 61 qui relèvent du domaine privé.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, Il est proposé au conseil municipal :

- **d'émettre un avis favorable à l'inscription des chemins présentés au titre du PDIPRR,**
- **de retirer du classement les chemins numérotés 53, 60 et 61,**
- **de ne pas classer l'ensemble des chemins qui relèvent du domaine privé,**
- **d'autoriser Madame la Maire à signer tout document d'y afférant.**

POUR : 15

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Le Projet Educatif Local (PEL) a pour vocation de définir une politique éducative locale en direction des enfants et des jeunes, tout en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers.

La mobilisation de ces moyens peut dépasser les limites du territoire communal, la commune de Thairé s'est donc rapprochée des communes de la Jarne, Saint Vivien et Angoulins, au cours de l'élaboration de son propre PEL.

Le préambule qui suit fait état de ce rapprochement, en introduction au PEL propre à THAIRE.

Quatre communes, quatre Projets Educatifs Locaux partagés

Un premier pas vers la mutualisation

Quatre communes se sont résolument engagées dans une politique locale « enfance jeunesse » partagée. Les élus d'Angoulins, La Jarne, Saint Vivien, Thairé, au moment d'établir le bilan de leur Projet Educatif Local (PEL) venant à échéance et sur encouragement des services de la CAF, ont souhaité partager leur expérience sur les effets des politiques « enfance jeunesse » qui avaient été conduites, mais aussi leur questionnement sur les évolutions utiles. La question des liens fonctionnels qu'il convenait d'établir entre communes pour plus d'efficacité s'est donc presque naturellement posée. Les quatre PEL, qui sont ici développés par les quatre communes, en sont le résultat tangible. Ce très court texte introductif a pour vocation d'en souligner la dimension partagée.

LES MOTIVATIONS D'UNE EVOLUTION VERS LA MUTUALISATION

Une expérience réussie

Engagées depuis l'année 2014 dans la réflexion et la mise en œuvre d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) les quatre communes ont mieux perçu l'intérêt d'une mise en commun d'une question clef, l'accueil de la petite enfance, et de la réponse qu'il convenait de lui apporter, le recrutement d'une éducatrice « jeunes enfants » et l'organisation mutualisée dans l'espace et dans le temps de ses interventions. Ce point d'entrée a permis à chacune des équipes communales, élus et personnels territoriaux concernés, de tester les voies toujours complexes de la concertation et de la mutualisation. Les effets sectoriels de cette mutualisation se sont avérés d'emblée très positifs entraînant la réflexion sur un champ plus vaste intégrant progressivement, l'enfance et la jeunesse.

Le volontarisme politique

Les nouvelles équipes municipales élues, toutes très sensibles aux questions liées à l'enfance et la jeunesse, comme éléments clefs d'une citoyenneté nouvelle à construire dans leur territoire ont également très vite partagé une volonté commune d'être les véritables maîtres d'ouvrage de leur politique enfance jeunesse. C'est à dire, d'une part d'intégrer cette politique sectorielle avec les autres champs de politiques locales tout en lui donnant une place privilégiée, d'autre part de maîtriser tous les volets de cette politique, depuis la conception des principes d'actions jusqu'à leur mise en œuvre concrète. Cela s'est notamment traduit dans plusieurs communes par le recrutement de personnels territoriaux dédiés. Les quatre communes ont ainsi la volonté d'être les véritables outils de coordination entre toutes les parties prenantes concernées, associations et institutions.

LES PREMIERS VECTEURS D'UNE MUTUALISATION RAISONNEE

La concertation

La fin de l'année a vu la mise en place d'échanges multiples entre les équipes des quatre communes. L'année 2015 a été marquée par l'accélération du rythme de ces échanges. Contacts entre les directrices et secrétaires générales des services, réunions entre adjoints chargés de l'enfance et de la jeunesse, réunions des maires et réunions générales. Au fil de ces réunions, ont été élaborés orientations, réalisations, courriers communs.

L'évaluation

L'une des premières réalisations commune et partagée a été l'évaluation des besoins de nos concitoyens concernés par rapport au futurs PEL. Un questionnaire commun a donc été élaboré par les équipes municipales, administré par chacune des communes sur son propre territoire avec les moyens adaptés, traité par chacune des communes. Les résultats ont été ensuite partagés permettant de mettre en évidence les spécificités de chacun des territoires mais aussi les similitudes des questionnements. C'est donc un diagnostic très complet tout en étant très nuancé qui a pu être établi sur les attentes de nos concitoyens du territoire de La Rochelle Sud de politiques publiques locales sectorielles. Ce travail méritera d'être amplifié et approfondi car il est riche d'enseignements. A cette évaluation « ex-ante » dont l'objectif est de définir et prioriser des objectifs à nos politiques succédera l'évaluation « ex-post » qui nous permettra de vérifier l'atteinte des objectifs définis. Le partage se fera également à ce niveau.

La construction d'une offre associative partagée pour l'enfance et la jeunesse

Les nombreuses réunions de travail organisées en préparation des différents PEL ont notamment abouti à la mise en place d'une initiative partagée qui s'est traduite par un courrier co-signé des quatre maires invitant toutes les associations des quatre communes concernées par l'enfance et la jeunesse à accueillir dans le cadre des PEL des enfants et des jeunes des trois autres communes sans aucune distinction tarifaire. L'idée est ici de construire progressivement une offre associative partagée et complémentaire la plus riche et la plus variée possible.

La communication

Le quatrième de ces principaux vecteurs d'une mutualisation en construction est la communication. L'engagement a été pris par les quatre communes de construire progressivement des outils communs de communication mobilisant notamment les réseaux sociaux. Chacune des communes pourra ainsi connaître et faire connaître les réalisations des autres communes.

UNE CONSTRUCTION PRUDENTE ET MAITRISEE

En définitive, et les présentations, ci-après, des différents PEL en sont le témoignage le plus explicite, la très forte volonté des équipes municipales dans l'engagement de politiques enfance jeunesse concertées et mutualisées se traduit par une démarche prudente et réfléchie. Ainsi plutôt que de construire, ce qui aurait été possible, une présentation unique mais nécessairement artificielle d'un seul PEL avec des déclinaisons communales, le choix a été fait d'une présentation différenciée de chacun des PEL avec un « chapô » commun faisant nettement apparaître les rapprochements, les similitudes et les convergences.

Préambule au PEL de THAIRE

De 2001 à 2013, THAIRE s'est inscrite dans l'intercommunalité par le biais de la Communauté de Communes de la plaine d'Aunis qui regroupait 17 communes des cantons d'Aigrefeuille et La Jarrie.

La CDC a fait le choix de prendre la compétence Enfance Jeunesse et de créer un Projet Educatif Local avec plusieurs objectifs :

- ✓ Accompagner les familles dans leur vie quotidienne
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant
- ✓ Développer des moyens de garde sur le territoire
- ✓ Donner accès pour tous les enfants du territoire aux activités

Thaïré a donc bénéficié du soutien technique de la coordinatrice du PEL et de l'agent de développement local de la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui a fait émerger des projets et des financements :

- ✓ Contractualisation entre la CAF et l'accueil municipal, ce qui a permis à celui-ci de toucher la prestation de service ordinaire,
- ✓ Développement d'un accueil de loisirs sans hébergements (ALSH),
- ✓ Création d'un local jeune avec la mise en œuvre, du village scientifique via Le Foyer Rural de Thaïré et sous l'égide de l'association de jeunes « Plaine d'Aunis, Pleine de jeunes » (PAPJ),
- ✓ Le Relais Assistantes Maternelles Bout 'Chou et bien d'autre encore.

Ces actions ont perduré jusqu'au mois de décembre 2013.

Avec la fusion des communautés de communes en 2014, le territoire de La Plaine d'Aunis disparaît au profit de la création de deux EPCI :

- ✓ Le SIVOM de la Jarrie pour 9 communes de l'ancien territoire ;
- ✓ La création de la Communauté de Communes Aunis Sud garde le canton d'Aigrefeuille avec huit communes.

La municipalité fait le choix d'intégrer la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui ne possède pas la compétence enfance Jeunesse. Néanmoins les élus continuent à accompagner les actions dans le domaine de la petite enfance, enfance et jeunesse.

Ce qui se traduit par la revitalisation et le développement des actions nommées ci-dessus, avec la volonté de pérenniser celles-ci. Les actions citées ci-dessus sont maintenues et enrichies de par la volonté des élus.

- ✓ L'ALSH devient une structure municipale,
- ✓ Mise en place en 2013 des nouveaux rythmes scolaires et création d'activités qui se prolongent hors de l'école, certaines sous forme d'associations,
- ✓ Travail autour de la mutualisation des moyens avec les communes voisines (Saint Vivien, La Jarne et Angoulins),
- ✓ Redynamisation de l'Espace Projet Jeunes avec l'association « Angou'Loisirs » qui met à disposition un animateur,
- ✓ Mutualisation avec les communes de La Jarne, Angoulins, et St Vivien pour l'action « Relais Assistantes Maternelles ».

Le diagnostic de territoire (annexe 1) a permis de proposer des réponses aux besoins et attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles, tout en prenant en compte nos contraintes géographiques, techniques et budgétaires.

Méthodologie :

- ✓ Réunions de la commission Enfance Jeunesse élargie à des administrés souhaitant participer à la réflexion
- ✓ Rencontres avec les parents, les enseignants, les associations, le personnel communal en charge de l'enfance
- ✓ Réflexions avec les communes partenaires
- ✓ Consultation des habitants, par questionnaires (Annexe 2), sur le niveau de satisfaction des services existants
- ✓ Présentation au conseil municipal

PETITE ENFANCE 0-3ANS



CONTEXTE 2015



- Il existe peu de moyens de garde collective sur notre territoire et dans les communes proches : un questionnaire sur ce mode de garde montre qu'il y a peu de demandes.
- Il y a une demande des assistantes maternelles pour se rencontrer et se faire aider.

Création d'un relais pour assistantes maternelles :

Le relais d'assistantes maternelles a été créé en Octobre 2014, pour poursuivre l'action du RAM de l'ancienne CDC.

Ce nouveau RAM est intercommunal, avec les communes de La Jarne, Angoulins et St Vivien.

Les Objectifs :

- ✓ Sortir les assistantes maternelles de l'isolement
- ✓ Approcher et / ou améliorer la pratique éducative des assistantes maternelles par des journées d'échanges, de formation, des ateliers récréatifs.
- ✓ Favoriser une meilleure communication entre les assistantes maternelles



Le relais est ouvert un mardi sur deux de 9h30 à 11h30 depuis le mois de Septembre 2015. Il est installé dans la salle des fêtes en attendant une autre salle communale. Le relais offre également ces mêmes jours des permanences administratives en direction des parents demandeurs.

TRAVAIL AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Bibliothèque :

Le Jeudi matin les enfants vont à la bibliothèque avec les assistantes maternelles et des parents pour écouter des contes et histoires racontés par les bénévoles de la bibliothèque.

PERSPECTIVES POUR LA PETITE ENFANCE

Offrir aux familles la possibilité de choisir leur mode de garde et répondre aux besoins des parents.

Informier sur les structures existantes : communication des activités du RAM.

Favoriser un projet de maison d'assistantes maternelles pour des assistantes maternelles de Thairé.

ENFANCE 3-11 ANS



CONTEXTE 2015

Des structures sont en place



L'ALSH :

Un accueil de loisirs sans hébergement (municipal) qui fonctionne depuis 2004 avec une équipe d'animation (directrice BAFD).

Il fonctionne :

- le matin et le soir avant et après l'école, et pour les enfants qui ne vont pas aux TAP le mardi et vendredi
- le mercredi après midi
- les petites et grandes vacances au mois de Juillet (centre de loisirs)

Cette structure est gérée par la commune avec des personnels communaux,

Les parents sont satisfaits, l'effectif est en hausse croissante, c'est une structure qui fonctionne bien.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Ces temps ont permis à des enfants la découverte et pratique d'activités nouvelles, ceci dès la rentrée de septembre 2013.

Les activités se déroulent en majorité dans les locaux de l'école, mais également à l'extérieur (stade, salle des fêtes, bibliothèque, village pour circuits à thèmes, sentiers pédestres pour l'observation de la faune et la flore...).

Les activités changent à chaque séquence (de petites vacances à petites vacances), avec une alternance des groupes d'enfants pour que chacun puisse découvrir les activités qui l'intéresse : découverte de la musique / chants et comptines en anglais / langage des signes / tennis / football / tennis de table / arts plastiques / art floral / jardin et potager / cycles thématiques par la Ligue de Protection des Oiseaux / danse / capoeira / théâtre / percussions / bricolage et récupération / alimentation et nutrition / peinture en musique....

Pause méridienne :

Séquence des TAP temps calme de 12h à 13h45 (jeux, lecture, relaxation, gymnastique douce, temps libre, etc...)

Amélioration des conditions d'accueil à la cantine :

personnels recrutés avec CAP petit enfance, travaux d'insonorisation pour que cette période soit la plus agréable au vu du nombre des enfants et de l'espace.



Des activités proposées pendant les TAP ont permis de créer des activités en dehors du temps scolaire par la création de nouvelles associations : Tennis de table , Danse hip hop, Capoeira (en cours).

Accueil par d'autres structures existantes :

- Bibliothèque : Bonne fréquentation des 3/11 ans le samedi matin
- Foyer rural : Activités de photographie, micro-fusées
- Associations sportives : Judo, Tennis de table, Hip Hop (concerne une soixantaine d'enfants)

DIAGNOSTIC

On constate un manque de diversité de l'offre d'activité dû en partie au manque de salles municipales.

On constate aussi des difficultés d'accès à certaines activités culturelles et loisirs dues à l'éloignement (La Rochelle ou activités proposées par la CDA).

Transport : pas d'aide pour le transport cela représente un cout pour la commune, il existe un minibus mis à disposition par la CDA à notre demande, mais insuffisant pour les déplacements, ce qui nécessite d'en louer un supplémentaire.

PERSPECTIVES POUR L'ENFANCE 3-11ANS

La construction d'une salle multi activités est prévue. Elle permettra d'améliorer et de développer les activités de l'école, de l'ALSH, des TAP, des associations...

La mutualisation des actions par un travail collectif des professionnels des centres de loisirs : un regroupement a été créé afin d'aboutir à des actions communes (spectacle, rencontres sportives...)

Ceci étant freiné par l'éloignement et le manque de transport déjà évoqué.

Développer l'offre des TAP afin de créer de nouvelles activités sur la commune par la création de nouvelles associations

Développer des activités autour du développement durable : un jardin pédagogique sur le site des « jardins partagés » est prévu pour les enfants de l'accueil de loisirs.

Développer des activités citoyennes aux côtés de leurs parents : désherbage collectif du cimetière, nettoyage des fossés et chemins (enlèvement déchets et dépôts sauvages)

Créer un lien intergénérationnel en favorisant les rencontres seniors/jeunes enfants par :

- Des activités récréatives autour de préparation repas, après-midi crêpes, après-midi jeux (belote, scrabble...)
- Des activités autour de l'histoire du village : implication des jeunes par des visites du patrimoine ou des contes,
- Aide aux devoirs : participation des habitants retraités sur des horaires définis.

Continuer à profiter des structures ludothèque de la Rochelle par l'emprunt de jeux pour proposer plus de choix aux enfants.

Accroître la compétence des personnels par des formations qualifiantes et diplômantes. Ouvrir l'ALSH fin août, pour répondre aux besoins des parents.





CONTEXTE 2015



Un espace projet jeune a été créé, en intercommunalité avec les communes de la Jarne, Angoulins et St Vivien depuis Septembre 2014.

Le local est géré par un animateur d'Angoul'Loisirs,

Ce lieu de rencontres et d'échanges fonctionne très bien et attire beaucoup de jeunes de la commune les mercredis et samedis après-midi et pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet.



Des sorties extérieures sont également proposées ce qui permet de rencontrer d'autres ados des autres communes (ceux que les jeunes côtoient au collège de Châtelailon) ce qui permet d'établir d'autres liens hors scolaire.

Pendant les vacances de Juillet la décoration d'un transformateur ERDF a été réalisée. 21 jeunes ont été accueillis pendant les vacances de Toussaint...

DIAGNOSTIC

Les jeunes accueillis sont des adolescents de 11-15 ans, à partir de 15/16 ans les préoccupations sont différentes. Mais certaines problématiques sont les mêmes :

L'enquête réalisée en partenariat avec les autres communes démontre que les jeunes se déplacent pour des activités non proposés dans la commune aussi bien sportives que culturelles (bowling, cinéma) avec leurs parents.

Le manque de mobilité est encore pointé, pas assez de bus reliant Thairé à la Rochelle ou à d'autres communes.

PERSPECTIVES POUR LES ADOLESCENTS

- Continuer l'accueil et proposer un accueil supplémentaire pendant les vacances.
- Mettre à disposition du personnel supplémentaire pour ne pas refuser des ados lors de l'accueil ou des sorties
- Rénovation du local jeune : les travaux vont commencer en Janvier.
- Transport : action là encore auprès de la CDA pour améliorer l'offre (en intercommunalité)
- Soutien à la parentalité :

Il y a une attente d'actions de soutien à la parentalité de la part des parents et ceci sur la commune et sur les communes proches : des tables rondes seront proposées avec débat avec des prestataires (psychologues, éducateurs...), ceci en mutualisation avec nos communes partenaires.

-Communication sur les actions proposées : améliorer cette communication en mutualisant les moyens entre communes et en adoptant une signature commune.

JEUNES 17-21 ANS

CONTEXTE 2015

A ce jour cette tranche d'âge n'est pas traitée par la politique communale.

DIAGNOSTIC

Il ne ressort pas de besoins particuliers en matière d'équipements et d'animations. Le seul besoin identifié est une liaison entre Thairé et la plage de Châtelailon l'été pour les jeunes adultes n'ayant pas encore de permis de conduire ni de voiture.

PERSPECTIVES

Par son insistance auprès de la CDA, la commune a obtenu la mise en place de TAD (Transports à la Demande) en direction de Châtelailon.

Elle poursuivra ses efforts pour faire connaître et vivre cette nouvelle offre de transport et en obtenir le développement.

Elle participe également à la mise en place d'un système de covoiturage dynamique sur l'agglomération.

CONCLUSION

Apporter un service de qualité à nos habitants, accompagner les parents tout au cours de l'éducation de leurs enfants, développer l'autonomie de notre jeunesse et la faire adhérer aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, valeurs de la République à défendre aujourd'hui plus que jamais.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider le Projet Educatif Local (PEL),

-D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

4-1 Information au conseil municipal sur :

- réunion CdA de La Rochelle sur le PLU intercommunal (PLUi),
- réunion de réalisation de notre charte architecturale et paysagère,
- réunion « sentiers de découvertes » (inventaire du patrimoine, proposition de parcours et étapes...).

4-2 Organisation du prochain « Café des Aînés » le samedi 5/12/2015 sur le thème « notre patrimoine et notre devenir ».

4-3 Information sur la mise en place de « l'état d'urgence », fermeture des portes de l'école durant le temps scolaire avec la mise en place de sonnettes extérieures.

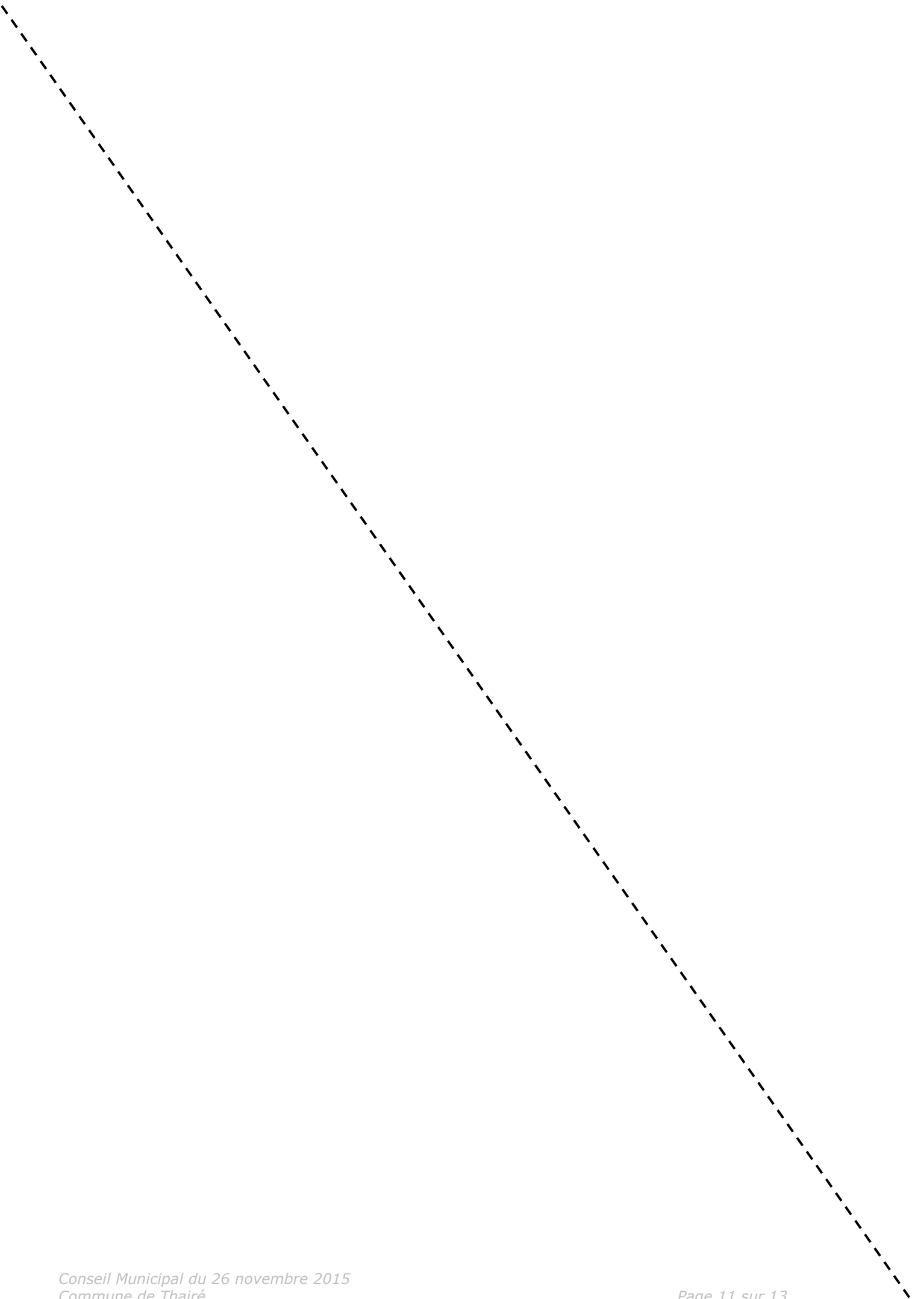
4-4 Agenda :

1. Conférence des maires le vendredi 4/12/2015
2. Premier tour des élections régionales le 6/12/2015
3. Installation des décors de Noël à partir du lundi 7/12/2015
4. Repas des aînés le mardi 8/12/2015
5. Réunion de préparation du Conseil Municipal le jeudi 10/12/2015 à 19h
6. Marché de Noël de l'école le vendredi 11/12/2015
7. Deuxième tour des élections régionales le 13/12/2015
8. Marché de Noël de la commune le dimanche 13/12/2015
9. Conseil Municipal le mardi 15/12/2015 à 20h
10. Vœux 2016 le samedi 9/01/2016 à 11h00
11. Repas du personnel le 9/01/2016 à 13h00

4-5 Information de mise en ligne du rapport du Sénat (initiatives des collectivités territoriales) sur la conférence « COP21 » relative à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22 H 00.



Liste des présents à la séance du 26 novembre 2015

| NOMS | SIGNATURES | NOMS | SIGNATURES |
|----------------------------|------------|------------------|------------|
| Marie-Gabrielle CHUPEAU | | François MIOT | |
| Sébastien BOURAIN | | Sylvie LOIZEAU | |
| Loris PAVERNE | | Éric LATIMIER | |
| Stéphane COLIN | | Sébastien GIRAUD | |
| Maryvonne LAPRADE | | Jérôme DUBOIS | |
| Danielle GOURAUD | | Benoît LEROYER | |
| Patricia DOUMERET | | Rébecca MARTIN | |
| Dalila ZITOUNI | | Séverine LAURENT | |
| Yves ROUZEAU | | Sandy GRUCHY | |
| Marie-Cécile BROUCARET | | | |

Table des matières séance du 26 novembre 2015

I – Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2015

II – Décision modificative (DM) n°1

III – Acceptation don de l’APE de Thairé

IV – Clôture du bail et régularisation du logement communal N°2

V – Classement des chemins ruraux au titre du PDIPR

VI – Plan éducatif local (PEL)

Réf.

2015-09-22_027

2015-11-26_043/7.10

2015-11-26_044/7.10

2015-11-26_045/7.10

2015-11-26_046/8.4

2015-11-26_047/5.7

